

LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE FORMATION DE LA COLLECTIVITE **2022**

1- Les objectifs de développement des services et des actions :

La collectivité élabore un plan de formation annuel pour ses agents dans l'objectif d'anticiper et de prévoir l'adaptation et la modernisation des méthodes de travail du personnel dans un contexte bien particulier, la Loi du 19 février 2007 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie. Cette Loi conduit à la mise en place de nouveaux outils GRH.

L'objectif est d'être au plus près des usagers en organisant un service efficient et efficace. Cet objectif pourra être atteint en :

- ✚ Proposant dans les années à venir des formations métier en direction du corps enseignants liés aux enseignements des deux cursus Création et Conservation-Restauration

Cela devra être travaillé notamment au sein du Conseil scientifique et pédagogique (CSP) de l'ESAA qui a repris son activité depuis novembre 2020.

Cette formation n'a pu être mise en place en 2021 pour des raisons internes (travaux sur le dossier d'accréditation de l'Ecole) et externes (contexte pandémique).

Il est proposé de relancer cette dynamique de travail en 2022 avec le corps enseignant.

- ✚ Développant les outils informatiques et multimédias en lien avec les missions d'enseignement supérieur de l'Ecole supérieure d'Art

Il est proposé de travailler avec les étudiants et avec les enseignants sur la mise en place de GANESH.

Ce logiciel sur mesure a été conçu pour les professionnels de l'enseignement.

Il permet notamment de gérer la scolarité de l'établissement simplement, en optimisant l'organisation et en réduisant le temps passé à chercher des informations.

Ganesh est une interface claire et facile à prendre en main, avec des outils conçus sur mesure en collaboration avec une équipe pédagogique.

✚ Elaborant une politique de communication pour identifier les axes d'accompagnement de la collectivité avec :

- Une refonte du site internet
- Une charte graphique
- Des outils de communication

✚ Sécurisant les conditions d'accueil de l'ERP

- Formaliser l'ensemble des documents relatifs aux documents réglementaires liés aux ERP en les actualisant ;
- Former les personnels en charge des questions bâtementaires aux règles de sécurité et d'hygiène ;
- Travailler sur la question de l'accueil des personnes en situation de handicap

2. Les actions de formations transversales envisagées pour 2022 :

Projets de service et/ou domaines d'actions prioritaires	Compétences à développer	Emplois/métiers concernés	Nombre d'agents concernés	Niveau de priorité*	Période souhaitée	observations éventuelles
Pédagogie spécifique aux écoles d'art	Pédagogies innovantes	PEA	20	1	Cycle scolaire 2021-2022	
PS1	santé et sécurité au travail	tous services	10	1	année 2022	
outils bureautiques	mutimédias	tous les services	29	1	année 2022	

* Niveau de priorité : de 1 (niveau élevé) à 3 (niveau faible)

Il est à noter que ces demandes sont similaires à 2021 ; l'établissement n'ayant mis en place d'une seule formation collective en 2021 dédiée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.